CCALN Communauté de Communes Avre Luce Noye

3636363636

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires

: 69 Membres présents : 44

• suppléés : 3 représentés : 7

Votants: 51

Date de la convocation :

26 Avril 2018

Secrétaire de séance :

Colette BLONDEL

2018.02.05-06

Feuillet 66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 2 Mai 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 26 AVRIL 2018, s'est réuni à COTTENCHY sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

<u>Etaient présents les Conseillers Communautaires :</u>

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, LEFEBVRE et NANSOT, Messieurs AUBRY, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M. PALLIER), SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, GORET, DAIGNY, RICARD, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY et PELTIEZ

Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur AUBRY de Madame MARCEL, Monsieur SURHOMME de Madame MARSEILLE, Monsieur AMARA de Monsieur BARRE, Monsieur MONTAIGNE de Monsieur FRANCELLE, Madame PREVOST de Monsieur VAN OOTEGHEM et Monsieur VAN DE VELDE de Monsieur BERTRAND Jacques

Absents excusés :

Mesdames MARCEL (Représentée par Monsieur AUBRY), MARSEILLE (Représentée par Monsieur SURHOMME) et ATTAGNANT, Messieurs BARRE (Représenté par Monsieur AMARA), FRANCELLE (Représenté par Monsieur MONTAIGNE), DURAND (Représenté par Madame BLIN), PALLIER (Représenté par Monsieur TANGHE), LEVASSEUR (Représenté par Monsieur VAN OOTEGHEM), JUBERT, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN), BERTRAND Jacques (Représenté par Monsieur VAN DE VELDE), MOURIER, DALRUE (Représenté par Monsieur LAMBERT). Monsieur VAN OOTEGHEM (Représentée par Madame PREVOST), et MAROTTE

Absents non excusés :

Madame PETIT, Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, DEPRET, VERMEIL, VAN GOETHEM, HEYMAN. PICARD, BIECKENS, REMY, SZYROKI et CLEMENT

Objet : BP 2018 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Conformément à l'article L 2311-7 du CGCT, il y a lieu de fournir des pièces justificatives en matière de subvention, le cas échéant : une décision de l'assemblée délibérante pour les subventions concernant les Budgets annexes Coquille de Noye, Complexe Sportif, Déchets ménagers, Zone de Moreuil, Zone d'Hangest en Santerre, ZAC d'Ailly sur Noye

Vu la délibération du Conseil communautaire du 05 avril 2018, relative à la remise en cause de la qualification de la ZAE d'Ailly sur Noye du SPIC en SPA,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire

- Décide de verser sans condition d'attribution, une subvention de :
 - 201 675 € au Budget annexe Coquille de Noye
 - 117 030 € au Budget annexe Complexe Sportif
 - 216 082 € au Budget annexe Déchets Ménagers
 - 81 344 € au Budget annexe Zone de Moreuil
 - 31 232 € au Budget annexe Zone d'Hangest en Santerre
 - 165 581 € au Budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 2 Mai 2018 A MOREUIL Le Président, Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le. 0.5,0.5

à

Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Délibération - Comptes de gestion 2017 du Trésor Public Comptes administratifs 2017	2018.02.05-01	
Délibération – Affectation des résultats 2017 au BP 2018	2018.02.05-02	
Délibération – Vote des Taux 2018	2018.02.05-03	
Délibération – Rapport de situation en matière d'égalité Hommes / Femmes	2018.02.05-04	
Délibération – Budgets Primitifs 2018	2018.02.05-05	
Délibération - BP 2018 – Etat détaillé des subventions aux Budgets Annexes	2018.02.05-06	
Délibération - Fixation des durées d'amortissement	2018.02.05-07	
Délibération - Modification statutaire – Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois	2018.02.05-08	
SOUS PREFECTIONS		

- 4 MAI 2018

ARRIVÉE

Fait à Moreuil, le 3 MAI 2018

Cachet de la collectivité et

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.